

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 février 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 22 février 2010 à 20 H 30 à la Maison du Canton à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

Informations du conseil

- Rappel agenda :
 - o séminaire élus du 6 mars 2010 . Inscriptions pour le 24 février.
 - o Bureau le 22 mars (préparation budget).
 - o Conseil communautaire le 29 mars (vote budget).
- Commission « finances/administration générale » : M. Laurent LAGUERRE remplace M. Armand ACEDO.

Approbation du Compte rendu de la séance du 14/12/2009

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Président (Délégation de compétences du 14/12/2009. articles L 5211-10 du CGCT).

Le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes prises sur délégation :

-Signature d'une convention avec la Société Transports Hauret pour le transport des élèves à la piscine Nayeo. Durée : 1 an, montant : 17 474 " HT (Décision du 2/10/2009)

-Souscription d'un emprunt de 4 000 000 " avec la BFT-Crédit Agricole. Durée 10 ans (400 000 "), 17 ans (3 600 000 "). Euribor 3 mois +0,50. (Décision du 22/12/2009)

-Souscription d'un emprunt de 2 000 000 " avec la Caisse d'Épargne Aquitaine. Durée : 17 ans, Taux fixe : 3,89% (Décision du 22/12/2009)

-Signature d'une convention d'étude pour le projet de déchetterie d'Asson avec le Cabinet SETMO, pour un montant de 10 500 " HT (Décision du 28/12/2009)

-Signature de 4 conventions avec les clubs sportifs pour l'accès à la Piscine Nayeo (Décisions du 14/01/2010 et du 19/02/2010)

-Signature d'une convention avec le Pact H&D Béarn Bigorre pour la réalisation d'une mission d'assistance pour l'habitat. Durée : 1 an, montant : 18 400 " HT (Décision du 7/01/2010)

-Souscription d'un contrat de location d'un photocopieur avec la Sté SOFEB. Durée : 36 mois, loyer trimestriel de 497 " HT (Décision du 15 janvier 2010)

-Décision d'achat de matériel informatique avec les sociétés MD Service (4531 ") et CG Informatique (2555 ") (Décision du 18 janvier 2010)

-Attribution des travaux de la déchetterie Coarraze à la Société Lapedagne pour un montant de 16 675 " HT (Décision du 1/02/2010)

-Extension siège CCVV- phase B : Avenant < 5% au lot 1-VRD-Espaces verts. Objet : clôture local pompe à chaleur. Montant : + 2091,80 " TTC (Décision du 19/02/2010)

-Extension siège CCVV- phase A : Avenant pour diminution de prestation au lot 1-VRD-Espaces verts. Objet : suppression d'un portail. Montant : -706,12 " TTC (Décision du 19/02/2010)

- **Débat d'orientations budgétaires :**

En application de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, repris par l'article 19 du Règlement intérieur de la CCVV, « *un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* » est organisé dans les communes et les EPCI de 3500 habitants et plus, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. La tenue de ce débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une formalité substantielle préalable dans la procédure de préparation et d'approbation du budget.

S'agissant de son contenu et de sa portée, le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Le DOB peut aussi être l'occasion de situer le budget dans le cadre d'une prospective financière d'ensemble ou, du moins, d'examiner certains éléments d'évolution et d'équilibre budgétaires au travers d'une approche sur plusieurs années et exercices budgétaires.

Il est donc proposé de débattre des orientations budgétaires 2010, ainsi que de prendre connaissance de la réforme de suppression de la taxe professionnelle, dans la limite des chiffres et notifications fiscales disponibles à ce jour. Une prospective financière pluriannuelle actualisée sera, elle, présentée au Conseil communautaire lors de sa séance d'approbation du Budget primitif 2010 du 29 mars 2010, une fois connu l'ensemble des informations financières et fiscales (DGF, Etats TP et TEOM).

En synthèse, les orientations budgétaires 2010 des Budgets principal et annexes de la CCVV sont les suivantes :

- **Informations et conjoncture économique et budgétaire générales :**

- Inflation prévisionnelle 2010 : +1,2%

- Loi de finances 2010 : taux d'évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) : +0,60% (50% de l'inflation prévisionnelle)

- Notification de la DGF de la CCVV, des états fiscaux TP et TEOM par l'Etat : d'ici le 6/03/2010

- Résultats prévisionnels 2009 (Budget principal) :

Résultat de fonctionnement 2009 : + 754 142 "

Résultat d'investissement 2009 : - 107 878 "

Rappel : résultat investissement 2008 : - 4 214 973 "

Emprunt réalisé 2009 : 4 300 000 "

Le résultat global de clôture 2010, après affectation des résultats et une fois intégrés les reports en investissement, sera équilibré, avec une réalisation totale d'emprunt de l'ordre de 6 000 000 " .

- Orientations budgétaires 2010 :

- Suppression de la TP :

Mme MELLOUKI, de l'Agence publique de gestion locale, présente le dispositif légal de suppression de la taxe professionnelle.

La taxe professionnelle étant supprimée au 1/01/2010, la CCVV recevra, en 2010, une dotation de l'Etat (dite « compensation relais ») au moins égale au produit 2009 de la TP (soit 2 848 592 ").

La TP sera remplacée, en 2011, par une « contribution économique territoriale », comprenant 2 parts : la contribution foncière des entreprises (taux fixé par la CCVV) et la cotisation sur la valeur ajoutée (taux fixé au niveau national).

En 2010, la CCVV votera un « taux relais » qui servira au calcul de la contribution foncière des entreprises en 2011.

- Contrat communautaire de développement :

Il est proposé, en 2010, de lancer les actions des volets Economie, Habitat et Culture du Contrat communautaire de développement signé en 2009 avec le Département.

Economie : 1 600 000 " (développeur économique + études + acquisitions foncières)

Habitat : 115 000 " (Mission Pact Béarn Bigorre + subvention pour le projet de CFAI de Bordes)

Culture : 20 000 " (crédits d'études)

- Ouverture des crèches :

L'ouverture des crèches est prévue pour le mois d'octobre 2010 (Arros-Nay) et le mois de février 2011 (Boeil-Bezing).

Le Budget du personnel de la nouvelle crèche d'Arros-Nay (3/12^{ème}) s'élèvera à 37 000 " .

- Equilibres financiers :

Le budget de fonctionnement 2010 devrait s'élever à 8,5 M" environ. Il prendra notamment en compte la poursuite de la réorganisation des services ainsi que la annuité des emprunts réalisés en 2009.

Le budget d'investissement total, y compris les restes-à-réaliser 2009, devrait être de 3 800 000 ", dont 2,3 M" pour la construction des crèches.

En recettes de fonctionnement, le budget sera établi et équilibré sur la base des montants 2009 de la TP et de la DGF. En ce qui concerne le produit de la TEOM, la CCVV est dans l'attente de la notification des bases par les services de l'Etat pour arrêter définitivement le produit d'équilibre du service des déchets.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des orientations budgétaires 2010 de la CCVV.

• Budget Général Ë dépenses d'investissement réalisées avant le vote du budget 2010

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Communauté de Communes doit faire face en début de année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Président expose à l'assemblée qu'en raison de la défectuosité de certains matériels, en vue d'améliorer le réseau informatique et du fait de l'arrivée de nouveaux personnels, il est nécessaire de procéder à des acquisitions de matériels de bureau et matériels informatiques.

Pour cela, le Président propose de créer une nouvelle opération intitulée « Moyens généraux » (fonction 01) et d'affecter à l'article 2183 un montant de 10 500,00 euros.

Par ailleurs, le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des acquisitions de système d'affichage pour l'office de tourisme.

Pour cela, il propose d'affecter à l'article 2188 un montant de 700,00 euros.

(adoption à l'unanimité).

- **Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Aéronautique Bordes Assat (SMPABA)**

Créé en 2004 entre les Communautés de communes de Vath Vielha et Gave et Coteaux et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, à l'initiative de ce dernier, le Syndicat Mixte du Pôle Aéronautique Bordes Assat (SMPABA) a saisi l'opportunité du projet de reconstruction de l'usine Turbomeca (EOLE), premier constructeur mondial de turbines d'hélicoptères, pour créer un pôle d'activité en mobilisant et aménageant le foncier disponible autour du site industriel, baptisé désormais AEROPOLIS.

Ce projet est une des composantes fortes du pôle de compétitivité international Aerospace Valley commun aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées sur le thème de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

Le SMPABA a en charge :

- les acquisitions foncières,
- l'aménagement des terrains et leur commercialisation, dans le cadre d'une procédure de lotissement (création des voiries et réseaux, dévoiement d'un canal, remblaiement des terrains, aménagements paysagers),
- la construction et la participation à des projets d'équipements mutualisés : restaurant inter entreprises, hôtel d'entreprises, crèche d'entreprises, centre de formation et de conférence, hébergement lié au centre de formation,

afin de pouvoir :

- donner à Turbomeca tous les outils et espaces pour son développement dans le département des Pyrénées Atlantiques,
- accueillir des activités de production et de service à la production sur un parc d'activités de dernière génération.

Le coût global de l'opération est de 30 millions d'euros.

Les partenaires du projet interviennent par le biais :

> de participations financières versées par les membres du Syndicat :

- Conseil général des Pyrénées-Atlantiques : 2 M", ajoutés aux 5 M" en avance remboursable et à la mise à disposition de techniciens,
- Communautés de communes de Gave et Coteaux et de Vath Vielha : 2 M" (0,4 M" et 1,6 M" , calculés au prorata des populations),

> de subventions au Syndicat :

- Union Européenne : 6 M" (FEDER)
- Etat : 4 M" (FRED et FNADT)
- Région Aquitaine : 1 M" .

A ce jour, les principales réalisations sont achevées :

- le restaurant inter entreprises accueille jusqu'à 2 500 personnes le midi et le soir ;
- l'hôtel d'entreprises, occupé à 85 %, héberge des bureaux d'études et d'ingénierie ;
- la nouvelle usine de Turbomeca, Eole, est opérationnelle ;
- le site est viabilisé et permet un accès à tous les réseaux (électricité, gaz, fibre optique départementale, Wimax, télécom).

En outre, dès le mois de septembre 2010, le centre de formation ouvrira ses portes à près de 350 apprentis, du Bac Pro à l'Ingénieur. Il permettra également, grâce à une salle de conférence de 250 places et à des salles de formation accessibles à tous les usagers du site Aeropolis, de compléter l'offre de services mutualisés.

Il apparaît que les statuts du Syndicat Mixte du *Pôle Aéronautique Bordes Assat* doivent aujourd'hui être révisés, en raison notamment :

1. d'une appellation ne faisant pas référence au nouveau nom du site, *Aeropolis*, posant un problème de cohérence dans les communications du Syndicat.
2. de missions rendues obsolètes par leur faible étendue, eu égard aux actions réalisées et à venir.

Missions des statuts de 2004 :

- réalisation d'une zone d'activités destinées à l'extension de l'usine de Turbomeca,
- réalisation d'études pour l'aménagement d'un pôle aéronautique.

Evolution des missions dans le projet de statuts 2010 :

- actions foncières
- réalisation d'une zone destinée à l'extension de l'usine de Turbomeca
- réalisation d'études pour l'aménagement d'une zone d'activités et la construction de deux bâtiments (un hôtel d'entreprises et un restaurant inter entreprises)
- réalisation de travaux d'aménagement et de viabilisation
- réalisation de travaux de construction d'un hôtel d'entreprises et d'un restaurant inter entreprises
- commercialisation d'un restaurant inter entreprises et de terrains à bâtir
- gestion immobilière d'un hôtel d'entreprises.

3. d'une durée de vie à préciser : la " *durée illimitée* " devient la " *durée de réalisation de son objet.*"

En conséquence, il est proposé d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Mixte Bordes Assat conformément au document ci-annexé.

M. Saint Josse propose une modification de l'article 3, souhaitant que le siège social se situe à la mairie de Bordes plutôt qu'à l'Hôtel du Département.

M. le Président propose d'approuver en l'état le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte et de transmettre au Syndicat Mixte Aéropolis cette demande relative à la localisation de son siège.

(Adoption à la majorité . 1 voix contre).

- **Projet de déchèterie d'ASSON : demande de subvention**

Le Président informe le conseil communautaire que la réalisation de l'étude d'aménagement de la déchèterie d'Asson a été confiée par consultation au cabinet d'étude SETMO.

L'étude et les futurs travaux d'aménagement seront subventionnés par le Conseil Général et l'ADEME.

Il est proposé de solliciter l'ensemble des co-financements possibles.

M. Arribergé précise que le terrain a été acquis et que l'étude de faisabilité est en cours.

(adoption à l'unanimité).

- **Travaux déchèterie de Coaraze : demande de subvention**

Le Président communique au Conseil communautaire que des travaux d'aménagement de la déchèterie de Coaraze vont être effectués par la Sté LAPEDAGNE pour un montant total de 16 675 " HT.

Ces travaux consistent :

- à l'aménagement en bas de quai d'une plate-forme pour la rotation et le stockage des bennes ;
- à la réfection des deux piliers du portail d'entrée des camions ;
- au bouchage des trous présents sur le haut de quai (points de déchargement des déchets par les usagers).

L'aménagement en bas de quai d'une plate-forme permettra d'améliorer les conditions de travail des chauffeurs et de sécuriser au maximum cette zone.

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour le financement de la partie aménagement des travaux effectués.

(adoption à l'unanimité).

- **Projets coins pêches : demande de subvention**

Le Président propose au conseil communautaire de solliciter une subvention de l'Agence de l'eau dans le cadre du projet Coins pêche. Une subvention de 20 % sur les opérations d'amélioration de l'habitat, la protection des milieux aquatique peut être octroyée pour un coût d'opération de 4 238 " HT.

(adoption à l'unanimité).

- **Subvention à l'association École de Musique de la Vath-Vielha - solde de la participation de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'école**

Le Président fait part au Conseil Communautaire de la demande de l'association École de Musique de la Vath-Vielha qui sollicite le versement du solde de la subvention de la Communauté de Communes pour l'année 2009 pour le fonctionnement de l'école.

Par délibération en date du 02 février 2009, la Communauté de Communes a déjà versé un acompte de 18 000,00 euros à l'association.

Le budget 2009 de l'association prévoit une subvention totale de 22 600,00 euros.

Il est décidé d'attribuer à l'Association École de Musique de la Vath-Vielha la somme de 4 600,00 euros, représentant le solde de la subvention de la Communauté de Communes pour le fonctionnement de l'école au cours de l'exercice 2009.

(adoption à l'unanimité).

- **Tableau des effectifs**

Le Président indique qu'à la suite de la réussite d'un agent de la CCVV au concours de rédacteur et en vue de nommer cet agent sur ce poste, il convient de créer un emploi de rédacteur au tableau des effectifs de la CCVV, pour une nomination envisagée au 10 mars 2010.

M. Prudhomme souhaite savoir si cette création de poste entraîne la suppression du poste d'adjoint administratif. **M. Cassou** répond par la négative, précisant que cela fera partie d'un prochain toilettage du tableau des effectifs.

(adoption à l'unanimité).

- **Avancements de grade : fixation des taux de promotion**

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a apporté une modification importante dans la gestion de l'avancement de grade des fonctionnaires.

Les conditions d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel à remplir par les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui ne peut pas être modifiée localement. Par contre, la loi donne compétence au Conseil communautaire, après avis du Comité Technique Paritaire, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles.

Le choix des fonctionnaires qui sont promus est ensuite effectué par le Président parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions d'ancienneté et dans la limite du nombre de grades d'avancement décidés par le Conseil communautaire. L'avancement de grade n'est donc pas automatique. Il est précédé de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les critères de choix intégreront, au-delà de l'ancienneté, la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle, comme le prévoit la loi. L'appréciation sera donc effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation et de l'implication professionnelle.

Il est proposé de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois des agents de la CCVV. A ce jour, sont concernés les cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - adjoint administratif de 1ère classe : 100%
 - adjoint administratif principal de 2ème classe : 100 %
 - adjoint administratif principal de 1ère classe : 100 %.

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - adjoint technique de 1ère classe : 100%
 - adjoint technique principal de 2ème classe : 100 %
 - adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 100 %.

- Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :
 - agent de maîtrise : 100%
 - agent de maîtrise principal : 100%

- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux :
 - auxiliaires de puériculture de 1ère classe : 100%
 - auxiliaires de puériculture principal de 2ème classe : 100%
 - auxiliaires de puériculture principal de 1^{ère} classe : 100%

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux de animation :
 - adjoint de animation de 2ème classe : 100%
 - adjoint de animation de 1ère classe : 100%
 - adjoint de animation principal de 2ème classe : 100%
 - adjoint de animation principal de 1ère classe : 100%

- Cadre d'emplois des animateurs territoriaux :
 - animateur principal : 100%
 - animateur chef : 100%

- Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants :
 - éducateur principal de jeunes enfants : 100%
 - éducateur chef de jeunes enfants : 100%

- Cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux :
 - contrôleur principal de travaux : 100%
 - contrôleur de travaux en chef: 100%

- Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux :
 - technicien supérieur principal : 100%
 - technicien supérieur chef : 100%

- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :
 - rédacteur principal : 100%
 - rédacteur chef : 100%

- Cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - attaché territorial: 100%
 - attaché principal : 100%

(adoption à l'unanimité).